

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 01525

Numéro SIREN : 393 712 286

Nom ou dénomination : SEPHORA

Ce dépôt a été enregistré le 29/07/2020 sous le numéro de dépôt 23648

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 29/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/23648

Déposant :

Nom/dénomination : SEPHORA

Forme juridique : Société anonyme

N° SIREN : 393 712 286

N° gestion : 2000 B 01525



**GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE**
29 JUL. 2020
DEPOT N° 23648

SEPHORA S.A.S.
S.A.S. au capital de 78 256 500 euros

41 Rue Ybry
92 200 Neuilly sur Seine

SIRET 393 712 286 03775
APE 4775 Z

COMPTES ANNUELS 2019



[Signature]



événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 10 juin 2020

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Gilles Cohen

Sephora
Exercice clos le 31 décembre 2019





Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 1.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives à l'évaluation des droits au bail et fonds de commerce. Nous avons examiné les données utilisées et contrôlé que la méthode de dépréciation décrite dans cette note de l'annexe a été correctement appliquée.

La valorisation des immobilisations financières a été réalisée selon les règles et les méthodes décrites dans la note 1.3 du paragraphe « Principes et règles comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons analysé le bien-fondé de ces méthodes et nous avons contrôlé leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 26 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Ernst & Young Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Sephora

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Sephora,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Sephora relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 26 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

1.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

1.2 Indépendance

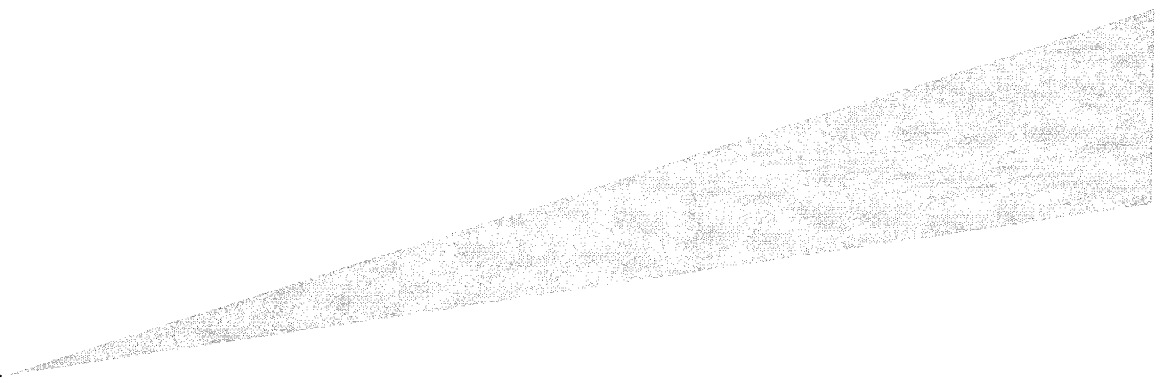
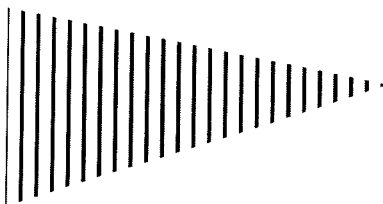
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région Paris - Ile-de-France

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie-Paris-La Défense 1





Sephora
Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



BILAN - ACTIF		31/12/2019		31/12/2018	
		Brut	Amortiss. prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé	(I)				
Frais d'établissement		3 830	3 830	0	0
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires		239 855 550	145 421 212	94 434 337	86 242 661
Fonds commercial		164 066 106	0	164 066 106	162 553 296
Autres immobilisations incorporelles		4 993 600	0	4 993 600	7 396 305
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		126 720		126 720	537 000
TOTAL Immobilisations incorporelles		409 045 805	145 425 042	263 620 763	256 729 262
Terrains			0	0	0
Constructions		227 450 837	163 753 792	63 697 044	59 071 987
Installations techniques, matériel et outillage industriels		60 734 097	49 705 805	11 028 292	13 440 087
Autres immobilisations corporelles		126 062 760	96 622 904	29 439 857	37 699 784
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes		5 874 693		5 874 693	3 235 623
TOTAL Immobilisations corporelles		420 122 386	310 082 501	110 039 885	113 447 462
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence					
Autres participations		572 464 852	132 399 007	440 065 845	380 319 819
Créances rattachées à des participations		113 715		113 715	3 291 689
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières		196 268 971	69 818	196 199 153	195 464 549
TOTAL Immobilisations financières		768 847 538	132 468 825	636 378 713	579 076 057
TOTAL (II)		1 598 015 730	537 976 368	1 010 039 361	949 282 781
Matières premières, approvisionnements		6 384 741	786 075	5 598 666	4 672 184
En cours de production de biens					
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis		0		0	0
Marchandises		242 537 015	19 754 554	222 782 461	194 872 973
TOTAL Stocks		248 921 756	20 540 629	228 381 127	199 545 158
Avances et acomptes versés sur commandes		2 349 622		2 349 622	13 911 453
Clients et comptes rattachés		144 347 321	830 066	143 517 255	132 822 533
Autres créances		182 038 412	894 445	181 143 966	177 840 739
Capital souscrit et appelé, non versé					
TOTAL Créances		326 385 732	1 724 511	324 661 221	310 663 272
Valeurs mobilières de placement	Dont actions propres :				
Disponibilités		20 526 738		20 526 738	18 473 284
TOTAL Trésorerie		20 526 738		20 526 738	18 473 284
Charges constatées d'avance		10 522 459		10 522 459	8 359 943
TOTAL (III)		608 706 308	22 265 140	586 441 168	550 953 110
Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV)				
Primes de remboursement des obligations	(V)				
Ecart de conversion actif	(VI)	1 038 047		1 038 047	966 001
TOTAL GÉNÉRAL (I À VI)		2 207 768 085	619 241 508	1 587 518 576	1 501 171 992

BILAN - PASSIF		31/12/2019	31/12/2018
Capital social ou individuel	(Dont versé : 78 256 500)	78 256 500	78 256 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		185 096 578	185 096 578
Ecarts de réévaluation	(Dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		7 825 650	7 825 650
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours :)	0	
Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants :)	32 968 235	32 968 235
TOTAL réserves		40 793 885	40 793 885
Report à nouveau		260 081 427	297 433 706
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		203 554 939	120 725 851
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		72 274 110	45 819 130
TOTAL (I)		640 057 440	768 125 652
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques		9 671 249	13 694 280
Provisions pour charges		9 033 941	9 053 281
TOTAL (III)		18 705 190	22 747 561
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 997 756	344 967
Emprunts et dettes financières divers	(Dont emprunts participatifs :)	262 908 541	290 631 694
TOTAL dettes financières		265 906 297	290 976 661
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		247 687 753	241 749 874
Dettes fiscales et sociales		101 952 739	100 659 594
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		73 134 587	24 461 503
Autres dettes		40 229 300	43 907 129
TOTAL dettes d'exploitation		463 004 379	410 778 101
Produits constatés d'avance		9 516 939	8 362 819
TOTAL (IV)		738 427 616	710 117 581
Ecarts de conversion passif	(V)	328 330	181 099
TOTAL GÉNÉRAL (I À V)		1 597 518 576	1 501 171 882

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice 2019			Exercice 2018
		France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises		1 228 118 968	265 297 278	1 493 416 246	1 427 811 391
Production vendue	Biens				
	Services	70 298 234	126 805 340	197 103 573	199 092 197
Chiffres d'affaires nets		1 298 417 201	392 102 618	1 690 519 819	1 626 903 588
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation				33 048	56 112
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				44 760 225	37 258 457
Autres produits				136 750 694	123 973 169
Total des produits d'exploitation (I)				1 872 063 786	1 788 191 326
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				921 718 150	841 666 313
Variation de stock (marchandises)				-24 818 245	-9 159 222
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				19 708 762	18 576 392
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				-1 151 810	-598 280
Autres achats et charges externes				435 138 534	429 216 056
Impôts, taxes et versements assimilés				20 084 854	21 122 544
Salaires et traitements				177 415 067	165 465 838
Charges sociales				70 599 108	67 335 443
Dotations d'exploitation	Sur immobilisations - dotations aux amortissements			64 432 092	60 683 756
	Sur actif circulant - dotations aux provisions			6 619 279	2 959 613
	Sur actif circulant : dotations aux provisions			21 605 696	25 099 059
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			12 199 989	12 702 087
Autres charges				6 862 887	5 649 996
Total des charges d'exploitation (II)				1 730 414 363	1 640 319 596
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				141 649 423	147 871 729
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations				136 279 089	90 448 952
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				221 174	107 154
Autres intérêts et produits assimilés				505 147	622 889
Reprises sur provisions et transferts de charges				31 856	2 756 716
Différences positives de change				4 498 822	5 775 016
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des produits financiers (V)				141 536 089	99 710 727
Dotations financières aux amortissements et provisions				70 232	45 983 211
Intérêts et charges assimilés				881 801	2 834 066
Différences négatives de change				7 206 453	7 339 873
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)				8 158 487	56 157 150
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				133 377 602	43 553 577
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I + II - IV + V - VI)				275 027 025	199 825 306
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				750 916	690 485
Produits exceptionnels sur opérations en capital				1 007 680	1 576 009
Reprises sur provisions et transferts de charges				18 332 728	10 762 127
Total des produits exceptionnels (VII)				20 091 324	13 028 622
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				1 404 373	1 914 814
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					11 233 107
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				48 190 189	21 837 389
Total des charges exceptionnelles (VIII)				49 594 563	34 985 310
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				-29 503 239	-21 956 688
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				6 789 600	8 403 008
Impôts sur les bénéfices (X)				35 179 246	39 739 759
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				2 033 691 198	1 900 930 674
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				1 830 136 259	1 780 204 823
BÉNÉFICE OU PÉRTE (total des produits - total des charges)				203 554 939	120 725 851

Sephora exerce pour son propre compte une activité de création et d'exploitation de magasins de vente de tous produits et articles de beauté, de parfumerie et de soins corporels.

Sephora exerce aussi pour le compte de ses filiales, une activité de gestion de marque, de création, de services liés à la distribution de tous produits de parfumerie et de cosmétiques. Le chiffre d'affaires est reconnu lors de la vente.

Sephora est une société du groupe LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON.

A – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

▪ Développement de la société :

Sephora a poursuivi, au cours de l'année 2019, son propre développement en France et à l'étranger en soutenant ses filiales.

Les faits caractéristiques intervenus au cours de l'année 2019 sont les suivants :

- Ouverture de 5 nouveaux établissements (Paris St Michel, Lille Englos, Lille CV, Rennes Alma et Les Sables d'Olonne) et fermeture de 5 établissements existants (Caen St Jean, Marseille République, Roubaix CV, Ivry et Lille).
- Augmentations de capital pour 2 de nos filiales :

✓ Sephora Korea (Corée du Sud)	8.615.866€
✓ Sephora Kosmetic A.S (Turquie)	8.132.310€
- Acquisition de 99,995% des titres de Sephora Romania auprès de Sephora Cyprus pour 42.997.850€.

▪ Evolution et perspectives d'avenir :

Nous prévoyons en 2020 un fort ralentissement de l'activité du fait de la crise sanitaire, avec une fermeture des magasins pendant deux mois. Par conséquent, nous revoyons tous nos investissements à la baisse avec notamment une annulation de toutes les rénovations de magasins non engagées.

B – PRINCIPES ET REGLES COMPTABLES :

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales françaises, en particulier le règlement 2014-03, modifié par le règlement ANC 2015-06 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les méthodes comptables appliquées au titre de l'exercice comptable 2019 sont identiques à celles de l'exercice 2018.

1. IMMOBILISATIONS :

Les éléments d'actif immobilisé apportés à l'occasion des opérations de fusion ont été inscrits dans les comptes de la société absorbante en reprenant les valeurs figurant au bilan des sociétés absorbées (prix de revient d'origine, amortissements pratiqués, provisions pour dépréciation). Les amortissements ont continué à être calculés d'après les valeurs d'origine figurant au bilan des sociétés absorbées.

1.1 Immobilisations incorporelles

Les droits de marque, les fonds de commerce acquis, ne sont pas amortis car protégés juridiquement, ils sont inscrits au bilan à la valeur d'acquisition.

Les logiciels informatiques sont amortis sur le mode linéaire sur une période de 1 à 7 ans. Un amortissement dérogatoire est constaté pour les biens éligibles en résultat exceptionnel.

Les immobilisations incorporelles libellées sous la mention « Fonds Commercial » correspondent à :

- Des fonds de commerce pour 115.544 K€
Dans ce montant figure l'allocation du mali technique constaté en 2004 lors de l'absorption de Sephora France par Sephora S.A. à hauteur de 88.193 K€. Ce mali technique est considéré comme assimilable à un fonds de commerce dont la durée d'utilisation est non limitée.
- Des droits au bail pour 48.522 K€

Un test de dépréciation systématique est réalisé au minimum une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur, sur les fonds de commerce et les droits au bail.

La valeur comptable des magasins est comparée à leur valeur d'utilité déterminée sur la base des cash-flows générés par son activité. Si pour un magasin donné, ces cash-flows sont négatifs, et s'il n'est pas couvert par d'autres magasins bénéficiaires sur la même zone de chalandise, alors une dépréciation du fonds de commerce est comptabilisée.

Sur la base des tests mis en œuvre à la clôture des comptes de l'exercice 2019, aucun fonds de commerce n'a été déprécié.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles sont calculés selon le mode linéaire sur les durées suivantes :

INTITULE	DUREES
Constructions	20 ans
Agencements et aménagements	5 à 10 ans
Installations, matériels, outillages	5 ans
Matériel de bureau informatique	2 à 3 ans
Mobilier de bureau	5 ans et 10 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans

Une provision pour dépréciation des immobilisations corporelles est constituée dès lors qu'apparaît une perte probable. C'est le cas lorsque des opérations de relocalisation et de rénovation connues au moment de l'arrêté des comptes vont conduire à passer en perte des immobilisations pour leur valeur nette comptable.

Dans cette hypothèse, une provision est comptabilisée à hauteur de 100% de cette valeur nette comptable. Au 31/12/2019, cette provision s'élève à 5.862 K€ (contre 2.304 K€ fin 2018).

Une provision pour remise en état des magasins est constituée dès lors qu'une clause du bail le prévoit, et ce, pour couvrir les coûts inhérents aux travaux permettant de restituer au bailleur le local en l'état initial, sur la base d'un coût moyen au m2.
Cette provision est actualisée chaque année.

Au 31/12/2019, cette provision s'élève à 4.562 K€ (contre 4.493 K€ fin 2018).

1.3 Titres de participation

Les titres de participation sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur d'usage. La valeur d'usage est calculée, soit à partir de l'actualisation des flux futurs de trésorerie soit en fonction de la situation nette de la filiale.

Lorsque la valeur d'usage est inférieure au coût d'entrée, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

Les coûts d'acquisition sont amortis sur une durée de 5 ans par la constatation d'amortissements dérogatoires.

1.4 Tableau des filiales et participations

Montants exprimés en milliers d'euros

Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication	Capital	Capitaux propres autres que le capital et le résultat de l'exercice	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2019		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultats (Bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société
				Brute	Nette					
Filiales détenues à + 50%										
SEPHORA ASIA PTE LTD	59 756	- 10 120	100,0%	56 281	56 281	0	0	0	- 779	0
SEPHORA PORTUGAL PERFUMERIA LDA	5 000	3 418	100,0%	11 264	11 264	0	0	44 265	1 726	1 596
SEPHORA POLSKA SP ZOO	11 746	5 452	100,0%	30 397	30 397	0	0	155 481	8 260	8 816
SEPHORA GREECE SA	45 136	- 63 375	100,0%	76 154	76 154	30 495	0	52 338	- 825	0
SEPHORA SRO (Rép. Tchèque)	2 487	- 1 145	100,0%	2 120	2 120	0	0	40 127	1 898	3 349
DOTCOM GROUP COMERCIO DE PRESENTES	8 887	9 804	100,0%	132 399	0	0	0	27 428	- 5 337	0
BEAUTY IN MOTION SDN BDH (Malaisie)	1 959	- 470	100,0%	2 019	2 019	0	0	77 487	4 991	6 669
SEPHORA SWEDEN AB	6 571	- 2 686	100,0%	7 667	7 667	0	0	19 089	388	0
SEPHORA AUSTRALIA PTY LTD	1 250	0	100,0%	1 389	1 389	0	0	135 258	- 2 814	3 172
SEPHORA DANMARK APS	10 009	- 8 807	100,0%	10 025	10 025	0	0	13 751	- 1 404	0
SEPHORA SWITZERLAND SA	2 303	- 1 347	100,0%	2 301	2 301	0	0	35 302	- 266	0
S+ SAS	40	- 205	100,0%	40	40	0	0	264 576	14 643	15 160
SEPHORA LUXEMBOURG SARL	12	- 222	100,0%	13	13	3 312	0	11 961	- 204	899
SEPHORA KOSMETIC AS	24 177	- 10 654	100,0%	43 190	43 190	0	0	61 702	- 3 448	0
JSC - ILE DE BEAUTE	1	8 782	99,9%	8 655	8 655	0	0	266 033	- 6 475	0
SEPHORA GERMANY GMBH	2 725	- 7 566	100,0%	2 725	2 725	0	0	49 188	- 12 062	0
SEPHORA MONACO SAM	150	- 503	98,7%	150	150	2 270	0	5 168	405	1 564
PT SEPHORA INDONESIA	187	27	99,0%	227	227	0	0	8 360	936	373
SEPHORA HONG KONG LTD	0	- 679	100,0%	0	0	0	0	6 267	- 3 936	0
SEPHORA NEW ZELAND LTD	2 972	- 49	100,0%	2 967	2 967	0	0	0	0	0
SEPHORA KOREA LTD	8 563	- 1 416	100,0%	8 692	8 692	0	0	2 361	- 5 416	0
SEPHORA COSMETICS ROMANIA SA	100	15 454	100,0%	42 998	42 998	0	0	0	0	0
SEPHORA COSMETICS DOO	203	- 45	100,0%	7 724	7 724	0	0	7 973	450	1 476
SEPHORA MOYEN ORIENT SA	369	115	70,0%	63 994	63 994	0	0	0	239	85 197
SEPHORA MEXICO SRLCV	12 971	- 6 189	82,4%	15 843	15 843	0	0	70 141	3 533	0
Filiales détenues entre 10 et 50%										
SEPHORA SINGAPORE PTE LTD	2 846	368	40,0%	1 188	1 188	0	0	97 883	6 030	1 679
LVMH IBERIA SL	0	0	17,1%	42 045	42 045	0	0	0	0	6 330

Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication										
Filiales françaises (ensemble)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Filiales étrangères (ensemble)	10 775	- 9 120	0	0	0	0	0	50 974	- 958	0
TOTAUX				572 465	440 066	36 078	0			136 279



[Handwritten signature]

2. CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Conformément aux contrats de ventes, les créances sont principalement constatées à l'expédition.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît une perte probable.

Les créances échues depuis plus de 6 mois et moins de 1 an sont dépréciées à hauteur de 50 %, entre 1 an et 18 mois pour 75 % et au-delà de 18 mois pour 100%.

3. STOCKS

Les stocks de marchandises sont évalués suivant la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Le coût d'achat moyen pondéré inclus le coût d'achat des produits diminué des remises sur factures auxquels s'ajoutent les frais d'approche.

Une provision pour dépréciation est calculée sur cette valeur des stocks diminuée des RFA en stock.

Elle est constituée en fonction :

- du délai de rotation sur les produits « actifs »,
- des dates d'entrée en stock pour les « One Shot » (produits événementiels)
- des dates d'inactivation pour les « inactifs » (produits retirés de la vente et non repris par les fournisseurs).

Pour les produits « actifs », les taux appliqués sont les suivants :

PARFUM

- Taux de 10% pour les produits avec un délai de rotation compris entre 12 et 18 mois
- Taux de 50% pour les produits avec un délai de rotation compris entre 18 et 24 mois
- Taux de 90% pour les produits avec un délai de rotation supérieur à 24 mois.

SOIN & MAQUILLAGE

- Taux de 50% pour les produits avec un délai de rotation compris entre 12 et 18 mois
- Taux de 80% pour les produits avec un délai de rotation compris entre 18 et 24 mois
- Taux de 90% pour les produits avec un délai de rotation supérieur à 24 mois.

Pour les produits « One shot », la provision pour dépréciation est constituée selon la règle suivante :

- Taux de 15% pour les produits entrés entre 9 mois et 12 mois,
- Taux de 100% pour les produits entrés depuis plus d'un an.

Pour les produits « Inactifs », la provision pour dépréciation est constituée selon la règle suivante :

- Taux de 30% pour les produits retirés de la vente depuis moins d'un an,
- Taux de 100% pour les produits retirés de la vente depuis plus d'un an.

Pour les produits retirés de la vente mais faisant l'objet d'une reprise par les fournisseurs, la provision est égale à 5% de la valeur de ces produits.

Pour les produits identifiés en destruction et en casse, la provision est égale à 100% de la valeur de ces produits.

Une provision pour démarque est constituée pour couvrir le risque d'écart de stocks entre la date de l'inventaire complet réalisé en cours d'année et la clôture fiscale du 31 décembre. Le calcul est le suivant :

Chiffre d'affaires entre date d'inventaire et 31 décembre multiplié par le taux de démarque constaté lors du précédent inventaire complet – montant réel des écarts sur stock constaté entre ces deux dates.

4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Dans le cadre de la gestion de ses activités, la société est impliquée ou a engagé diverses procédures concernant le droit des marques, les relations avec ses salariés et toutes autres matières inhérentes à ses activités. La société estime que les provisions constituées, au titre de ces risques, litiges ou situations contentieuses connus ou en cours à la date de la clôture, sont d'un montant suffisant pour que la situation financière ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable.

A titre d'information, les dotations pour risques et charges de l'exercice se sont élevées à 12.355k€.

Les reprises se montant, elles, à 16.398 K€.

Ces dotations et reprises se décomposent de la façon suivante :

Montants exprimés en milliers d'euros

	Solde au 31/12/2018	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Solde au 31/12/2019
Provisions pour renouvellement des baux	3 935	396	0	2 591	1 740
Provisions pour remise en état des magasins	4 493	187	0	118	4 562
Provisions pour pertes de change	966	1 038	966	0	1 038
Provisions pour indemnités départs en retraite	2 690	277	49	0	2 918
Provisions pour litiges sociaux	4 612	8 370	2 493	5 590	4 899
Provisions programme Cartes de fidélité	1 853	758	1 040	0	1 571
Autres provisions pour risques	4 199	1 317	540	3 011	1 965
Total	22 748	12 355	5 088	11 310	18 705

Les reprises non utilisées à hauteur de 11.310 K€ concernent principalement les provisions pour litiges sociaux (5.590k€) et pour amende DGCCRF (2.960k€).

Programme de fidélité Sephora

Le programme de fidélité Sephora consiste à envoyer un bon de remise de 10 % (valable 6 mois) à tous clients fidèles ayant capitalisé 150 points ou 4 journées d'achats.

En respect de l'avis 2004-E du comité d'urgence de la réglementation comptable, Sephora constate une provision pour risque sur la base du coût de revient de l'avantage accordé dès l'octroi de ce dernier. La provision est calculée à partir du nombre de points non utilisés et du nombre de bons de réduction émis et non périmés, pondérée d'un coefficient de probabilité d'utilisation.

Le montant au bilan fin 2019 est de 1.571 K€ (contre 1.853 K€ fin 2018).

5. REMISES DE FIN D'ANNEE A RECEVOIR

Les Remises de Fin d'Année à recevoir sont constatées au bilan en diminution du poste Fournisseurs de marchandises.

C – NOTES SUR LE BILAN :

Les chiffres figurant dans les tableaux présentés ci-après sont exprimés en euros.

1. BILAN

1.1 Immobilisations (tableau DGI 2054)

1.2 Amortissements (tableau DGI 2055)

1.3 Provisions (tableau DGI 2056)

1.4 Etat des créances et des Dettes (tableau DGI 2057)

1.5 Capitaux propres

Le capital social est composé par 26 085 500 actions de 3 euros de valeur nominale.

Montants exprimés en milliers d'euros

Comptes	Solde d'ouverture	Affectation du résultat N-1	Résultat de l'exercice	Dividendes	Amortissement dérogatoire	Solde de clôture
Capital	78 257					78 257
Primes d'émission et de fusion	185 097					185 097
Réserves légales	7 826					7 826
Autres réserves	32 968					32 968
Report à nouveau	297 434	120 726		(158 078)		260 081
Résultat de l'exercice	120 726	(120 726)	203 555			203 555
TOTAL	722 307	0	203 555	(158 078)	0	767 783
Provisions réglementées	45 819				26 455	72 274
TOTAL CAPITAUX PROPRES	768 126	0	203 555	(158 078)	26 455	840 057

1.6 Produits à recevoir

Montants exprimés en milliers d'euros

En euros	Au 31/12/2019
Clients, factures à établir	18 905
Fournisseurs, avoirs et produits à recevoir	87 684
Intérêts comptes courants	54
Créances sociales et fiscales	809
Créances diverses	950
TOTAL	108 402

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SEPHORA SAS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	3 830	D8		D9	0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	372 328 524	KE		KF	45 780 374	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	10 001 574	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	MI		KM	213 016 381	KN		KO	12 577 779	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				Dont Composants	M2		KP		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3	59 566 569	KS		KT	3 090 813	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX	
		Matériel de transport*					KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	124 841 507	LC		LD	8 480 296
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK	3 235 623	LL		LM	5 454 349	
	TOTAL III					LN	400 660 080	LO		LP	39 604 811	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	516 010 515	8V		8W	59 746 026
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT	195 464 549	IU		IV	1 588 616		
TOTAL IV					LQ	711 475 065	LR		LS	61 334 642		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	1 484 467 498	ØH		ØJ	146 719 826		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		4		
						1		2				
								par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ	3 830	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO	7 693 114	LV	1 373 808	LW	409 041 976	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	10 001 574	MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD	8 144 897	ME	217 449 263	MF	
	Inst. gales, agencts et am. des constructions					IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	1 923 285	MJ	60 734 097	MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers					IU		MM		MN	
		Matériel de transport					IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW	7 259 042	MS	126 062 760	MT	
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
Avances et acomptes					NC	2 815 280	ND	0	NE	5 874 693		
TOTAL III					IV	2 815 280	NG	17 327 225	NH	420 122 386		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		
	Autres participations					IØ		ØX	3 177 974	ØY	572 578 567	
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2	784 194	2E	196 268 971	2F		
	TOTAL IV					I3	3 962 168	NJ	768 847 538	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	10 508 394	ØK	22 663 201	ØL	1 598 015 730	ØM	

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

igid Group



[Signature]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SEPHORA SAS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY 3 830			EL 0			EM		EN 3 830				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE 115 598 527			PF 30 496 494			PG 1 373 808		PH 144 721 212				
Terrains			PI			PJ			PK		PL				
Constructions			Sur sol propre			PM			PN		PO				
			Sur sol d'autrui			PR 153 090 841			PS 15 863 712		PT 8 144 897		PU 160 809 655		
Autres immobilisations corporelles			Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV			PW		PX				
			Inst. techniques, matériel et outillage industriels			PZ 45 934 473			QA 5 283 114		QB 1 923 285		QC 49 294 302		
Autres immobilisations corporelles			Inst. générales, agencements, aménagement divers			QD			QE		QF				
			Matériel de transport			QH			QI		QJ		QK		
			Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL 85 884 306			QM 16 191 253		QN 7 259 042		QO 94 816 518		
Emballages récupérables et divers			QP			QR			QS		QT				
TOTAL III			QU 284 909 620			QV 37 338 080			QW 17 327 225		QX 304 920 475				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN 400 511 977			ØP 67 834 573			ØQ 18 701 033		ØR 449 645 517				
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif				Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	44 094 185	N8		P6		P7	17 432 096	P8		P9		Q1	26 662 089
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions		Sur sol propre	Q9	R1		R2		R3		R4		R5		R6	
		Sur sol d'autrui	R7	R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Inst. gales, agenc et am. des const.		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2		U3		U4		U5		U6		U7	
		Matériel de transport	U8	U9		V1		V2		V3		V4		V5	
		Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	693 522	V8		V9		W1	900 632	W2		W3	-207 110
Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3	693 522	X4		X5		X6	900 632	X7		X8	-207 110
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP	44 094 185	NQ	693 522	NR		NS	17 432 096	NT	900 632	NU		NV	26 454 980
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	44 787 708	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	18 332 728	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	26 454 980		
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARIÉES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9					
Primes de remboursement des obligations										SP		SR			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise <u>SEPHORA SAS</u> Néant <input type="checkbox"/> *						
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	45 819 130	44 787 708	18 332 728	72 274 110
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	45 819 130	44 787 708	18 332 728	72 274 110
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	3 935 472	395 705	2 591 105	1 740 072
	Provisions pour garanties données aux clients	4E				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N				
	Provisions pour pertes de change	4T	966 001	1 038 047	966 001	1 038 047
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	2 690 040	276 854	49 033	2 917 861
	Provisions pour impôts (1)	5B				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	4 493 146	186 513	117 810	4 561 849
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		0	0	0
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	10 662 901	10 458 246	12 673 786	8 447 362
TOTAL II	5Z	22 747 561	12 355 364	16 397 735	18 705 190	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	736	699 264	700 000
		- corporelles	6E	2 302 998	5 920 015	3 060 987
		- titres mis en équivalence	Ø2			
		- titres de participation	9U	132 399 007	0	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		69 818	
	Sur stocks et en cours	6N	23 415 497	20 312 855	23 187 724	20 540 629
	Sur comptes clients	6T	852 210	417 302	439 446	830 066
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	1 509 174	875 539	1 490 268	894 445
	TOTAL III	7B	160 479 622	28 294 794	28 178 424	160 595 991
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	229 046 313	85 437 866	62 908 887	251 575 291
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		40 424 965	44 544 303		
	- financières		70 232	31 856		
	- exceptionnelles		48 190 189	18 332 728		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	113 715	UM	113 715	UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	196 268 971	UV	4 614 973	UW	191 653 998				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	0		0						
	Autres créances clients	UX	144 347 321		144 347 321						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	83 193		83 193						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	175 843		175 843						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	0		0					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	6 878 604		6 878 604					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	633 453		633 453					
	Groupe et associés (2)	VC	66 517 036		66 517 036						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	107 750 283		107 750 283						
	Charges constatées d'avance	VS	10 522 459		10 522 459						
	TOTAUX			VT	533 290 878	VU	341 636 880	VV	191 653 998		
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	2 997 756		2 997 756						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	262 908 541		262 908 541						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	247 687 753		247 687 753						
Personnel et comptes rattachés		8C	40 305 771		40 305 771						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	26 080 202		26 080 202						
État et autres	Impôts sur les bénéfices	8E	6 385		6 385						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	27 329 518		27 329 518						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	8 230 862		8 230 862						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	73 134 587		73 134 587						
Groupe et associés (2)		VI	0		0						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	40 229 300		40 229 300						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZL									
Produits constatés d'avance		8L	9 516 939		9 516 939						
TOTAUX			VY	738 427 616	VZ	738 427 616					
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	2 997 756	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	344 967	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Group



Signature

1.7 Charges à payer

Montants exprimés en milliers d'euros

En euros	Au 31/12/2019
Intérêts comptes courants et comptes bancaires	129
Intérêts sur emprunts	0
Fournisseurs, factures non parvenues	63 826
Dettes sociales et fiscales	64 181
Fournisseurs immobilisations, factures non parvenues	59 746
Clients, avoirs à établir	10 385
Dettes diverses	13 701
TOTAL	211 968

1.8 Produits et charges imputables à un autre exercice

Montants exprimés en milliers d'euros

En euros	Au 31/12/2019
Charges constatées d'avance (*)	10 522
Produits constatés d'avance (**)	9 517

(*) Les charges constatées d'avance concernent principalement l'étalement de droits d'entrée (baux), d'assurance et de maintenance informatique.

(**) Les produits constatés d'avance concernent essentiellement des participations aux travaux reçus de nos bailleurs.

D. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

1.1 Chiffre d'affaires

En milliers d'euros

INTITULE	VENTES DE MARCHANDISES	PRESTATIONS DE SERVICES	Total
France	1 228 119	70 298	1 298 417
Export et CE	265 297	126 806	392 103
TOTAL	1 493 416	197 104	1 690 520

Les prestations de services sont majoritairement constituées de royalties, de management fees et de prestations logistiques facturées aux filiales.

On y trouve également des refacturations médias et animations aux différentes marques.

1.2 Résultat financier

En milliers d'euros

INTITULE	CHARGES	PRODUITS	NET
Provision sur titres, sur comptes courants filiales, situation nette filiale	70	32	- 38
Pertes sur filiales	0	0	0
Intérêts comptes courants intra-groupe	879	221	- 658
Pertes et gains de change	7 206	4 499	- 2 707
Autres mouvements sur provisions	0	0	0
Autres frais et produits financiers	3	505	502
Dividendes reçus		136 279	136 279
TOTAL	8 158	141 536	133 378

Au cours de l'exercice 2019 :

- Aucune dotation de provision n'a été passée sur les titres de filiale brésilienne,
- Aucune reprise de provision n'a également été constatée sur des titres de filiale.

1.3 Résultat exceptionnel

En milliers d'euros

INTITULE	CHARGES	PRODUITS	NET
Opérations de gestion	1 404	751	- 653
Opérations en capital	0	1 007	1 007
Amortissements dérogatoires	44 788	18 333	- 26 455
Autres amortissements et provisions	3 402	0	- 3 402
TOTAL	49 594	20 091	- 29 503

1.4 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	RESULTAT COURANT et PARTICIPATION	RESULTAT EXCEPTIONNEL	RESULTAT NET COMPTABLE
SOCIAL AVANT I.S.	268 237	- 29 503	238 734
Retraitements extra-comptables	- 126 697	61	- 126 636
BASE IMPOSABLE	141 540	- 29 442	112 098
I.S. (*)	- 48 670	10 124	- 38 546
Crédits d'impôt			4 333
Imputations diverses			- 966
Impôt sur les bénéfices de l'exercice			- 35 179

(*) L'impôt sur les sociétés est calculé au taux de :

- 28% pour la partie de résultat n'excédant pas 500k€,
- 33,33 % au-delà de ce seuil.

Une contribution sociale de 3,3% est calculée sur la partie de l'impôt sur les sociétés dépassant 763k€.

Le montant des crédits d'impôts dont bénéficie Sephora SAS pour l'exercice 2019 s'élève à 4 333 milliers d'euros dont 4 020 milliers d'euros au titre du versement à la Fondation Louis Vuitton et 192 milliers d'euros au titre du Crédit Impôt Recherche.

E. INFORMATIONS DIVERSES :

1. Situation fiscale différée ou latente

▪ Impôts différés Actif

En milliers d'euros

	Base Début exercice	Impôt Différé Début exercice	Variation Base Exercice 2019	BASE Fin exercice	Impôt Différé (*) Fin exercice
Provisions Risques & Charges	10 781	3 712	- 1 862	8 919	2 856
Provisions sur stocks	14 813	5 100	1 027	15 840	5 072
Provisions créances clients	1 668	574	- 651	1 017	326
Dépréciations immos corporelles & incorporelles	0	0	0	0	0
Participation	8 394	2 890	- 1 621	6 773	2 169
C3S	2 234	769	56	2 290	733
Autres taxes	2 286	787	- 22	2 264	725
Impact des marges arrières	39 819	13 710	- 406	39 413	12 620
Autres différences temporaires	21 135	7 277	782	21 917	7 018
Ecart de conversion	181	62	147	328	105
Déficits reportables	0	0	0	0	0
Impôt différé Actif	101 312	34 882	- 2 551	98 761	31 623

▪ Impôts différés Passif

En milliers d'euros

	Base Début exercice	Impôt Différé Début exercice	Variation Base Exercice 2019	BASE Fin exercice	Impôt Différé (*) Fin exercice
Ecart de conversion	-966	-333	- 72	- 1 038	- 332
Impôt différé Passif	-966	-333	- 72	- 1 038	- 332

(*) Les bases différées extournables en 2020 (court terme) sont considérées à 32,02 % et les autres (long terme) à 25,83%.

2. Filiales et participations

Les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

3. Effectifs exercice 2019 (ETP)

	Moyenne sur 2019	au 31 décembre 2019
- Cadres	1 027	1 047
- Agent de maîtrise	881	903
- Employés	3 034	3 140
- Total	4 942	5 090

4. Engagements pour indemnités de départ à la retraite

Les engagements de la société au titre des indemnités de départ à la retraite sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément au règlement CRC 2003-R01.

Cette indemnité fait l'objet d'une provision présentée au bilan en provision pour risques et charges dans son intégralité.

Les calculs, effectués par le Cabinet Mercer, impliquent la prise en compte des hypothèses actuarielles suivantes :

- probabilité de présence jusqu'à la date de la retraite,
- taux de mortalité à l'âge de la retraite,
- taux d'inflation de 1,75% (sans changement par rapport à 2018),
- taux d'actualisation de 0,30% (contre 1,50% en 2018),
- taux d'évolution des salaires de 2.75 % (sans changement par rapport à 2018),
- âge de départ en retraite de 65 ans en moyenne pour les cadres (contre 64 ans en 2018) et 62 ans pour les non cadres (sans changement par rapport à 2018),
- taux de charges sociales moyennes de 47% (contre 50% en 2018).

Au total, au 31 décembre 2019, la provision pour indemnités de départ en retraite s'élève à 2 918K€ (contre 2 690K€ fin 2018).

Les droits de l'année, l'amortissement des écarts actuariels et la charge d'intérêts de l'année sont enregistrés en résultat d'exploitation.

5. Engagements hors bilan

Engagements donnés :

- Engagements donnés au titre des loyers sièges et magasins :

Cautions du **CIC** pour un montant de 1.437.805 euros,
Cautions de la **Société Générale** pour un montant de 8.378.072,63 euros,
Cautions de la **BNP Paribas** pour un montant de 4.513.612,82 euros.

- Engagements donnés au titre des cautions bancaires :

Il s'agit de lettres de confort et de garantie à première demande données auprès d'établissements bancaires au profit de nos filiales étrangères pour un montant de 268.543.683 euros.

DECLARATION GLOBALE DES COUVERTURES DE CHANGE REALISEES SUR LES MARCHES FINANCIERS

En milliers d'euros

Instruments de couverture utilisés		Opérations d'exploitation (achats/ventes) dont opérations réalisées :		Résultats des instruments sur opérations couvertes réalisées	Résultats des instruments sur opérations couvertes de l'exercice suivant
Nature	Montant				
Contrat de change à terme	6 673	Ventes	6 673	15	0
	0	Achats	0	0	0
Option de change	78 992	Ventes	8 554	0	65
	0	Achats	0	0	0

(1) '-,-', la société est acheteuse de devises.
'+' la société est vendeuse de devises.

(2) '-,-', la société réalise une perte.
'+', la société réalise un profit.

6. Régime Fiscal

La société Sephora SA a opté pour le régime de l'intégration fiscale, la société tête de groupe étant :

LVMH
22 avenue Montaigne
75008 PARIS

La charge d'impôt comptabilisée ne présente pas de divergence avec l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

7. Identité de la société consolidante

Les comptes de la société sont intégrés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de :

LVMH
22 avenue Montaigne
75008 PARIS
SIRET 775 670 417 00051 APE 741J

8. Evènements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice

La pandémie Covid-19 crée un contexte particulièrement incertain.

À court terme, les mesures prises par les pouvoirs publics pour lutter contre la pandémie Covid-19 entraînent en France et dans plusieurs pays des fermetures de sites de production et de magasins qui auront évidemment un impact très significatif sur les résultats de la Société, en dépit des mesures d'adaptation qui sont prises. Cet impact ne peut être précisément chiffré à ce stade, sans connaître le calendrier de retour à la normale dans ces pays.



SEPHORA

Société par actions simplifiée au capital de 78.256.000 euros
Siège social : 41 rue Ybry – 92200 Neuilly-sur-Seine
393 712 286 R.C.S. Nanterre

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 26 JUIN 2020

Le vendredi 26 juin 2020, à 11 heures,

La société **LV GROUP**, société anonyme au capital de 35.633.796 euros
ayant siège social au 22 Avenue Montaigne, identifiée sous le numéro 335 581 294 RCS Paris,
représentée par Monsieur Antoine Arnault, en sa qualité de Président Directeur Général,

Propriétaire de la totalité des 26.085.500 actions composant le capital société de la société
SEPHORA et en conséquence Associé unique de ladite société :

(...)

2. A pris les décisions suivantes portant sur :

- ❖ Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- ❖ Mention relative aux conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce ;
- ❖ Affectation du résultat.

(...)

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, sur la proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le
31 décembre 2019, qui s'élève à 203.554.939,46 euros, comme suit :

Résultat de l'exercice	203.554.939,46
Report à nouveau avant affectation	260.081.427,39
	<hr/>
	463.636.366,85
Dotation à la Réserve légale	0.00
Total distribuable	<hr/> 463.636.366,85 <hr/>
Distribution à titre de dividendes	168.000.000,00
Le solde en report à nouveau	295.636.366,85



Compte tenu de cette affectation, le montant brut du dividende ressort à 6,44 € par action avant effet de la réglementation fiscale applicable au bénéficiaire. Il sera mis en paiement à compter du 29 Juin 2020.

Conformément aux dispositions légales, l'Associé Unique prend acte de ce que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents a été le suivant :

Exercice	Nombre d'actions composant le capital social	Dividende brut versé (*) (en euros)
2016	26 085 500	5,53
2017	26 085 500	4,61
2018	26 085 500	6,06

(*) Avant effets de la réglementation fiscale applicable aux bénéficiaires

Cette décision est **adoptée** par l'associé unique.

(...)

**Pour extrait certifié conforme
par le Président**

